



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PARCAY-MESLAY

Séance du mardi 9 septembre 2025

PROCÉS-VERBAL

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R123-16 ;

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de Parçay-Meslay, légalement convoqués le deux septembre, se sont réunis en séance non publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, tel que précisé *infra*.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Pierre GILET est, *à l'unanimité*, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Puis il est procédé à l'appel nominal des membres de l'assemblée ;

Membres en exercice :	11
Présents :	9
Pouvoirs :	1
Absente excusée :	1
Votants :	10

Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Christine BOULAY, Madame Brigitte RICHARD, Madame Slavica TANKOSKA, Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI, Madame Geneviève PICARD, Monsieur Georges SOTY.

A donné pouvoir à :

Madame Françoise YSABELLE à Monsieur Jean-Pierre GILET.

Absente :

Madame Sylvie PIGUET.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la session du conseil d'administration du 10 juin 2025.
- Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration du CCAS en date du 3 juillet 2020.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2025

Le procès-verbal ayant été transmis, dans le cadre de la convocation, à l'ensemble des membres de l'Assemblée, une lecture succincte est faite aux membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré :

- **ARRETE** le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 tel que transcrit et transmis préalablement aux membres de l'assemblée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président et Monsieur Jean-Pierre GILET, secrétaire de séance, à signer ledit procès-verbal.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer sur ce point :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 10 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R. 123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

- Pas de décision prise

DÉLIBÉRATION

- Pas de délibération

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de partager et évoquer diverses informations sur l'activité sociale.

POINTS SANS DÉLIBÉRATION

Points évoqués :

- Anniversaires à souhaiter au quatrième trimestre 2025.
- Organisation du repas des aînés 2025

Puis, Monsieur le Président informe que la prochaine séance du Conseil d'Administration aura lieu le 9 décembre 2025, avant de lever la séance à 19h15.



Jean-Pierre GILET,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink over the text of Jean-Pierre Gilet's name and title.



Bruno FENET,
*Président du Centre Communal d'Action
Sociale de PARÇAY-MESLAY
Maire de PARÇAY-MESLAY*

A handwritten signature in blue ink over the text of Bruno Fenet's name and titles.